

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL-DE CERÉ DU LUNDI 29 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de Laval-de-Cère s'est réuni en séance ordinaire, le 29 juin 2015, sous la présidence de M Michel Moulin, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 juin 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRESENTS :

M. MOULIN Michel, Maire, Mme BELVEYRE Mélanie et M. CANTAREL Jean-Marc, Adjoints, Mmes BOURGADE Maïte, BUFFAMENE Christine, Messieurs DAUSSET Jean-Pierre, DAVAL Stéphane, ROUSSILHE René et VIGOUROUX Damien

ABSENTS NON REPRESENTES :

Messieurs PADIRAC Anthony et PETIT Yann.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DAUSSET Jean-Pierre.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Attribution Logement

Suite au décès d'Hervé ISCHARD, le logement est actuellement occupé par son fils CHARLELIE. Un courrier en recommandé avec AR va lui être envoyé afin de libérer les lieux. Afin de pouvoir relouer ce logement, un nouveau bail devra être conclu moyennant un loyer mensuel de 250 euros avec de plus une caution équivalent à un mois de loyer soit 250 euros De plus des travaux devront être effectués dans ce logement.

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) :

Le reversement à la Communauté de Communes Cère et Dordogne est passé de 7554 euros à 5241 euros.

Vote : 9 pour

RPOS (Rapport sur le Prix de la Qualité de Service de l'eau potable) 2014 :

Ce rapport S est consultable en mairie.
Une délibération doit être prise pour approuver ce rapport.
Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Vote : 9 pour

IAT :

L'IAT sera attribuée et calculée comme convenu lors des précédentes réunions.

Agents Ecole et Cantine :

Pour la période d'été, des horaires ont été aménagés pour Karina ROBERT.

Mardi 7 juillet et jeudi 9 juillet :

9h-12h et 14h-16h30

ensuite du 17 août au 21 août :

6h/jour >>> 9h12h et 14h17h

soit un total de 41 heures

Ensuite pour la rentrée scolaire 2015-2016 de nouveaux horaires TAP seront mis en place :

Lundi 15h30 – Mardi 16h30 – Jeudi 15h30 – Vendredi 15h30.

Au niveau des effectifs du changement également :

- pas de toute petite section
- petite section >>> 6 élèves
- moyenne section >>> 3 élèves
- grande section >>> 11 élèves
- CP >>> 5 élèves
- CE1 >>> 5 élèves.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19h30